Mairie de Beaucaire (30) : 98% des votants veulent le maintien de la crèche de Noël, contrainte d'être retirée au nom de la laïcité après une action en justice de la Ligue des droits de l'homme (MàJ)

16/12/2024 à 17h40



22/12/2024

Ce dimanche, les Beaucairois qui se sont déplacés ont décidé du maintien de la crèche à 98.56% pour 1 680 votants dont 1 675 exprimés. (…) *[NdeFDS : cela n'a pas de valeur juridique.]*

Objectif Gard

21/12/2024

La Ligue des droits de l'homme (LDH) a remporté une bataille dans son bras de fer l'opposant à la ville de Beaucaire (Gard). La justice a demandé ce vendredi à la mairie de retirer immédiatement sa crèche de Noël, lui laissant un délai de quarante-huit heures pour exécuter cette décision.

Le tribunal administratif de Nîmes, saisi en référé, a expliqué sa décision sur son site internet. «L'installation d'une crèche de la Nativité dans le hall de l'hôtel de ville de Beaucaire, qui est un bâtiment public siège d'une collectivité publique, ne peut être regardée comme conforme aux exigences attachées aux principes de laïcité et de neutralité des personnes publiques», a détaillé ce dernier.

«Le tribunal enjoint également à la commune de Beaucaire de procéder au retrait de la crèche des locaux de l'hôtel de ville dans un délai de 48 heures, sous astreinte de 1.000 euros par jour de retard», a complété le texte. (…)

CNEWS

16/15/2024

Bis repetita. Cette année encore, l'installation d'une crèche dans la cour de l'hôtel de ville de Beaucaire, dans le Gard, suscite la polémique. Après le dépôt d'un recours en justice par la ligue des droits de l'Homme (LDH), la ville devra venir s'expliquer, mercredi 18 décembre, devant le tribunal administratif de Nîmes. *«Il y a des citoyens qui souhaitent pouvoir se rendre en mairie, pour aller chercher un acte de naissance, pour un service public, et qui ne veulent pas se faire imposer une religion, quelle qu'elle soit. Nous sommes en France, un pays laïc, avec la séparation des églises et de*

l'État», a justifié l'avocate de la LDH, Sophie Mazasse, dans une interview accordée à France Bleu Gard Lozère.

[…]

Le maire de la commune, Nelson Chaudon, y compare la démarche de la LDH à *«certains qui brûlaient des livres pour s'attaquer à l'art et à la culture, et pour interdire toute liberté d'expression»*, et assure qu'il *«défendra avec détermination la crèche de Beaucaire»* le 18 décembre. *«Elle représente un témoignage vivant des traditions provençales et françaises, que chacun, quelle que soit sa religion, peut apprécier comme une exposition artistique et festive»*, défend-il, à l'image de son prédécesseur, Julien Sanchez, qui avait, lui, essuyé une condamnation pour la même raison.

[FIGARO]